Nos Ministres ont fêté l'anniversaire de leur... Ministère

Ils ont offert à M. Poincaré, un livre, chef-d'œuvre de typographie et de reliure

Nos ministres ont fêté hier, l'anniversaire du Cabinet Poincaré, après le Conseil des ministres qui a eu lieu dans la matinée.

On s'était aperçu que le Président du Conseil avait quitté le premier l'Elysée et, naturellement, on l'avait de suite interviewé.

M. Poincaré ne se fit point prier pour répondre

« Mes collègues m'ont mis à la porte pour délibérer sur une affaire que j'ignore. »

Quelques instants plus tard, M. Barthou, quittant à son tour la présidence de la République, expliquait, en effet, qu'il avait prié M. Poincaré de devancer de quelques minutes la sortie de ses collègues.

« Nous avons pensé, ajouta le garde des sceaux, qu'il convenait que les membres du gouvernement offrissent au Président du Conseil un souvenir durable de la manifestation de sympathie qu'ils organisent aujourd'hui en son honneur et c'est pour montrer à mes collègues ce souvenir, que j'avais été chargé de choisir, que j'ai demandé à M. Poincaré de partir le premier. Du reste, comme je ne veux rien vous cacher, en bon confrère que je suis, je vais également vous le montrer. »

Et M. Barthou, défaisant, avec des précautions infinies, un paquet qu'il avait tiré des profondeurs de sa serviette, en sortit un superbe volume véritable chef-d'œuvre de typographie et de reliure, qu'il venait de découvrir chez un grand libraire de ses amis. L'ouvrage, fut offert par les ministres au Président du Conseil, à la fin de leur déjeuner. C'est un exemplaire de grand luxe du premier roman de Robert de Flers, « Ilsée, princesse de Tripolie ». Cet exemplaire rarissime illustré par Mucha, est imprimé sur papier de Chine et contient une suite complète des gravures en deux états. Le volume est, en outre, enrichi d'une merveilleuse reliure mosaïquée en en maroquin plein, exécutée par l'artiste Charles Meunier. La page de garde porte la dédicace suivante :

A RAYMOND POINCARE

Notre président, notre chef, notre ami en admiration, en gratitude, en dévouement
23 juillet 1927

Cette dédicace est suivie des signatures de tous les membres du cabinet.

Le Conseil à l'Elysée

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a mis ses collègues au courant de la situation extérieure.

Sur la proposition du ministre des Colonies, le Conseil a nommé commissaire général de l'exposition coloniale, M. le Maréchal Lyautey, commissaire général adjoint, M. Morain, ancien préfet de police.

Le gouvernement a décidé de renouveler, pour une période de six mois, la mission de M. Alexandre Varenne, gouverneur général de l'Indo-Chine.

La séance a été ensuite consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Le déjeuner au Bois de Boulogne

Le déjeuner des ministres eut lieu dans un restaurant du Bois de Boulogne. Aux membres du gouvernement s'était joint M. Jules Michel, secrétaire général de la présidence de la République, représentant M. Doumergue.

Au dessert, M. Louis Barthou a remis le livre dont nous parlons plus haut à M. Poincaré et en commenta la dédicace.

M. Louis Barthou a terminé en disant : « Ce livre que nous vous offrons, Monsieur le Président, est en maroquin. Il convient donc bien à un cadeau de ministre. Il est en mosaïque, c'est-à-dire qu'il est fait à l'image du ministère d'Union Nationale. Ainsi est-il durable et nous formons tous des vœux pour qu'il soit de même du cabinet que vous présidez avec tant d'autorité ».

Le Président du Conseil a remercié en termes émus le Garde des Sceaux et tous ses collaborateurs, et s'est déclaré profondément ému des témoignages de sympathie, d'affection et d'estime dont il venait d'être l'objet.

LE ROI DE GRÈCE DE PASSAGE A CALAIS

Hier, à 14 heures 10, par la malle venant de Douvres, sont débarqués à Calais, pour se rendre aux obsèques du roi Ferdinand de Roumanie l'ex-roi Georges de Grèce et sa femme, l'ex-reine Elisabeth, qui était, on le sait, la fille préférée du roi défunt.

Les ex-souverains étaient accompagnés de leur aide-de-camp, commandant Dimitri Lévidis, et de deux serviteurs.

Ils sont partis par le Simplon-Express, à 15 h., après avoir été salués par M. Parenty, commissaire de la police spéciale.

LE PARACHUTE DE L'AVIATEUR NE FONCTIONNA PAS...

A la suite d'une panne de moteur, un avion du régiment de chasse de Thionville, effectuant un vol de nuit, s'est abattu aux environs de Lorry-lez-Metz.

Le pilote, le sergent-major Adam, a été retrouvé mort à 300 mètres des débris de son appareil, dont le parachute n'avait pas fonctionné.

A. Marchandier
LILLE
11 Rue St Pierre St Paul.
TSF
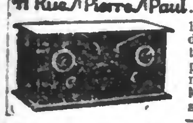
1.000 Poste Galène depuis 29 fr. 50. Toutes pièces détachées pour construire soi-même. Ebonite, Bakélite, toutes dimensions.
Poste véritable ETMA 4 lampes intér. 490 fr. Catalogue franco 0.75

Le boxeur Dempsey vainqueur de Sharkey

CE DERNIER A ÉTÉ « OUT » PAR UN CROCHET DU DROIT A LA MACHOIRE AU 7e ROUND

Depuis le jour où, en 1926, il fut battu par Gene Tunney et perdit son titre de champion du monde de boxe, Jack Dempsey n'était pas remonté sur le ring.

Après ce long repos, il s'est enfin décidé à ganter de nouveau les « quatre onces » et la nuit de jeudi à vendredi, à 22 heures (3 heures du matin, heure de Paris), au Yankee Stadium de New-York, il s'est rencontré avec Jack Sharkey, précédemment vainqueur du nègre Harry Wills et de Nic Mac Tigue qu'il a battu. Les deux adversaires étaient, de l'avis des autorités sportives américaines, les plus qualifiés pour challenger le champion actuel Tunney.

Il faut donc s'attendre à une nouvelle rencontre de Dempsey avec Gene Tunney, rencontre qui aurait lieu, assure-t-on, en septembre prochain.

LE COMBAT

Voici les phases du bref combat de jeudi soir :

Premier round. — Les deux boxeurs bondissent de leurs coins dès le coup de gong. Dempsey attaque au corps, mais Sharkey riposte par des droits très secs à la tête et marque à la fin du round un léger avantage.

Deuxième round. — C'est Sharkey qui attaque le premier, furieusement. Mais Dempsey riposte et touchant à l'estomac envoie son adversaire dans les cordes. Sharkey se ressaisit cependant et touche à la face Dempsey, qui saigne de la bouche et du nez.

Troisième round. — Sharkey boxe à distance et cherche à toucher Dempsey à la figure Dempsey encaisse sans sourciller plusieurs directs à la face et riposte au corps. Sharkey va à terre sur un crochet à l'estomac au moment où le round se termine.

Quatrième round. — Sharkey attaque par des directs à la tête et ouvre l'arcade sourcilière droite à Dempsey. Celui riposte par des crochets à la mâchoire du gauche et du droit. Sharkey marque cependant un léger avantage.

Cinquième round. — D'entrée Sharkey place un uppercut du droit puis touche Dempsey du gauche et du droit. Dempsey charge furieusement et envoie plusieurs fois Sharkey dans les cordes.

Sixième round. — Sharkey revient au combat très frais. Il attaque par des directs et chercha à pousser Dempsey dans les cordes où il le touche durement d'un droit à la mâchoire. Sur la fin du round, Dempsey contre attaque et prend l'avantage.

Septième round. — Sharkey attaque le premier, plaçant des directs du gauche que Dempsey encaisse sans sourciller. Et tout à coup, Dempsey place un terrible crochet du droit à la mâchoire de Sharkey, qui s'écroule et ne peut se relever, tandis que l'arbitre compte les dix fatales secondes. Le round n'a duré que 50 secondes.

POUR CELA, 80.000 PERSONNES ONT PAYÉ 30 MILLIONS DE FRANCS

80.000 personnes ont payé 1.250.000 dollars pour voir le combat, et cela constitue la somme la plus forte qui soit jamais sortie de la poche des Américains et la plus forte qui ait jamais été payée pour un combat de boxe.

Le drame de Beaufort

UN NON-LIEU EN FAVEUR DU DOUANIER

Penin Jean-Baptiste, 23 ans, douanier, qui avait été arrêté sous l'inculpation d'avoir, étant en état d'ivresse et au cours d'une discussion, le 5 juin, vers minuit, porté des coups ayant entraîné la mort d'un ouvrier agricole, le nommé Carnoye, vient d'être mis en liberté.

M. le juge d'instruction a conclu à un non-lieu et Penin sera poursuivi pour violences.

Il se pourrait que l'enquête soit reprise et que M. Bourlard soit interrogé à nouveau sur les circonstances dans lesquelles il a découvert le corps du malheureux, retrouvé agonisant sur la route.

Le crime du Quesnoy

GRIGOLATO CONTINUE A NIER

M. Bonnet, le distingué juge d'instruction, a entendu au cours de l'après-midi d'hier vendredi, plusieurs témoins, qui ont été ensuite confrontés avec Grigolato, l'assassin présumé du receveur du Quesnoy.

M. Bonnet s'est attaché à faire préciser par des témoins, les dépositions faites concernant l'emploi du temps de Grigolato du 19 au 24 décembre 1926.

On sait qu'il a été reconnu formellement par plusieurs personnes.

Grigolato nie toujours.

Quant à Marie-Louise Lenfant, son amie, elle n'a rien ajouté à ses précédentes déclarations. Elle n'a pas chargé son ami, et s'est bien gardée de prononcer des paroles qui auraient pu le gêner.

L'interrogatoire se poursuivra la semaine prochaine.

Pour le monument Delory

LA DOUZIEME LISTE DE SOUSCRIPTION

Lille : Un socialiste antibolchevik	10 fr.
Lille : Liste Richard Coolen	50.00
Lille : Union Syndicale des Retraités de la Ville de Lille : Quête par M. Wanaverbecq à l'assemblée du 10 juillet	59.55
Lille : M. et Mme Jules Dhoosche	100.00
Lille : Imprimerie Ouvrière	100.00
Lille : C.G.T. : Chauffeurs et Cochers	200.00
Lille : C.G.T. : Confiseurs	31.00
Lille : C.G.T. : Eclairage	200.00
Lille : C.G.T. : Intersyndicale du Bâtiment	200.00
Lille : C.G.T. : Menuisiers	3.50
Lille : C.G.T. : Peintres	9.00
Lille : Marchands Ambulants	100.00
Douzième liste	1063.05
Listes précédentes	91341.65
	92404.70

Le testament du roi Ferdinand de Roumanie

CE QU'IL DIT A PROPOS DE LA RENONCIATION DU PRINCE CAROL

Le roi Ferdinand de Roumanie a laissé pour testament au Président du Conseil, la lettre suivante :

« L'amour que j'ai pour ma patrie ne laisse pas de me faire considérer que mes devoirs ne cessent pas avec cette vie, et qu'il me faut penser à l'avenir.

» Dieu a voulu que la couronne passe sur la tête de mon petit-fils, encore un enfant. Je demande à tous les bons citoyens de l'aider pour la tranquillité et la paix du pays.

» La charge en revient d'abord au prince Nicolas et à ses collègues, les régents. Je ne peux pas regarder l'avenir sans penser avec tout mon amour de père, à mon cher fils Carol. Je lui souhaite une vie honnête et heureuse dans la nouvelle voie où il s'est engagé contre nos efforts.

» Je ne doute pas que, ainsi que tout bon Roumain aimant sa patrie, il tâchera de faciliter les progrès de la Roumanie pendant le règne de son fils et de ses successeurs.

» En ce qui me concerne, et seulement pour ne pas troubler la tranquillité de la Roumanie, je me prive d'une satisfaction paternelle et n'obéis qu'à mon devoir, lorsque je lui demande de ne rentrer dans son pays, que lorsque les autorités le lui permettront, conformément à l'engagement qu'il a pris.

» Il faut que mon fils Carol respecte à tous égards cette situation légale, créée par sa renonciation au trône, ainsi que le lui dictent d'une façon impérieuse ses devoirs de Roumain, de fils et de père, et qu'il reste fidèle à l'engagement qu'il a conclu de sa propre volonté, et sans aucune contrainte. »

LA DÉPOUILLE MORTELLE TRANSPORTÉE A BUCAREST

Les funérailles du Roi de Roumanie auront lieu Dimanche dans l'après-midi.

La dépouille mortelle qui a été transportée de Sinaïa à Bucarest est exposée au Palais de Cotroceni, sera inhumée au monastère d'Arjipeh, qui est réservé à la sépulture des rois de Roumanie.

DISPARITION D'UN GREFFIER DE JUSTICE DE PAIX

Jeudi, quand s'ouvrit l'audience de la Justice de Paix de Milly, près d'Etampes, on s'aperçut que le greffier M. Gatepain, était absent. Le juge de paix apprit que le greffier parti lundi en chemin de fer pour effectuer une tournée de recouvrements, n'était pas rentré à son domicile.

Sa femme ignore le motif de sa disparition. Le Parquet de Corbeil a ouvert une enquête.

Pour les Fêtes de la Renaissance d'Orchies

A l'occasion de la venue à Orchies, demain dimanche 24 juillet, de M. le Président Poincaré, la Compagnie du Nord prolongera le train partant de Lille à minuit et arrivant à Orchies à 0 h. 44, jusque Valenciennes où il arrivera à 1 h. 27. Ce train arrêtera à toutes les gares et stations du parcours Lille-Valenciennes.

ON A ARRÊTÉ LES VANDALES QUI CULBUTÈRENT LE MONUMENT AUX MORTS D'ESCAUDAIN

La police de Denain, à la suite d'une délicate enquête, vient de découvrir et d'arrêter les auteurs soupçonnés des dégradations commises au Monument aux morts d'Escaudain dans la nuit de samedi à dimanche.

Ce sont les sieurs Hippolyte Rigaut, 33 ans, et Kléber Liagre, 40 ans, peintres et demeurant à Escaudain.

Tous deux amenés au Parquet de Valenciennes ont comparu de suite à l'audience des flagrants délits.

Ils déclarèrent qu'ils étaient ivres et ne se souvinrent plus de rien. Toutefois Liagre déclara avoir seul renversé la statue. Il regrette son acte.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

UN MALFAITEUR QUE LA POLICE ARRÊTE MAIS NE PEUT RETENIR

Recherché pour divers méfaits, Lucien Tamisier, 23 ans, avait été arrêté récemment à Chartres. Pratiquant dans la toiture de son cachot un passage suffisamment large pour permettre son... élargissement, il s'en alla.

Retrouvé le lendemain matin sur les bords de l'Eure par des gendarmes, il fut arrêté à nouveau et transféré à Paris.

Mais pendant un voyage de la Santé au Parquet, il réussit à pratiquer une ouverture dans le fond du panier à salade qui l'y conduisait, et disparut une fois de plus.

Retrouvé peu après, il fut cette fois enfermé à Fresnes ; il devait y rester deux ans, mais hier il a trouvé le moyen de s'enfuir à nouveau. On le recherche activement.

Les "rats de gare" de Roubaix-Tourcoing sont renvoyés devant la Cour d'Assises

A la suite de nombreux vols commis dans les gares de la région lilloise, à Roubaix et à Tourcoing notamment, une bande de malfaiteurs avait comparu devant le Tribunal correctionnel de Lille.

Le montant des vols au préjudice de la Société Holden et de la Compagnie du Nord atteignait plus de 100.000 francs.

Voleurs et receleurs se virent condamner à des peines diverses allant jusqu'à 4 ans de prison.

Un seul fut acquitté, le fils Beuscart.

En appel, hier, la Cour faisant droit au réquisitoire de M. l'avocat général Deransart s'est déclaré incompétente et a, en raison de la connexité des faits, renvoyé tous les prévenus même les délinquants, devant la Chambre des mises en accusation. Ce sont : Alphonse Ovacre ; Albert Arlon ; Georges Oslau ; Albert Bryon ; Julien Bryon ; la femme Beuscart et son mari Louis Beuscart ; la femme Roussel ; Augustin Agache ; Désiré Descamps ; [illegible] Bayard ; Gustave Roussel ; Georges Carlon ; Henri Craene ; Jules Croes et Désiré Fremaux.

La condamnation à mort de l'étrangleur Guyot

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La plaidoirie de Me Garçon

Me Maurice Garçon prend alors la défense de l'accusé. Il proteste contre tous ceux qui, au cours du procès, ont essayé de soulever l'histoire des deux premières femmes, puisque des instructions ouvertes, ont été closes par les non-lieu.

L'avocat fait ensuite de Guyot un portrait flatteur ; quant à Marie-Louise, dit-il, c'était une fille facile.

Me Garçon cherche ensuite à prouver qu'il n'y a pas eu préméditation. Ils sont partis joyeux, mais comme Guyot ne veut pas emmener son amie au Havre, elle le gifla et c'est le geste malheureux qui amène la mort.

Affolé, Guyot allume une allumette et la meule flambe. Vous ne pouvez, déclare Me Garçon, accuser Guyot d'incendie volontaire ; son geste fut instinctif, non voulu. De même le jury ne pourra retenir la préméditation. Il n'aura à répondre qu'à la première question. Guyot est-il coupable d'avoir donné la mort ? et encore, conclut Me Maurice Garçon, j'aurais voulu une autre question, car Guyot a frappé par accident. »

La salle applaudit, ce que le Président réprime vivement.

CONDAMNE A MORT

Me Sugier : Guyot avez-vous quelque chose à dire ?

Avec peine l'accusé se lève de son box, sa figure est rouge. Il semble avoir pleuré. Longuement d'une voix hésitante, il dit : Je n'ai pas voulu donner la mort, je vous demande pardon, Messieurs les Jurés ».

Le Président donne alors lecture des questions posées aux jurés :

1re Question : Guyot est-il coupable d'avoir donné la mort à Mlle Marie-Louise Beulaguet ?

2e Question : A-t-il agi avec préméditation ?

3e Question : L'incendie volontaire a-t-il précédé ou suivi ?

4e Question : Guyot est-il coupable d'incendie volontaire ?

Il est 17 h. 35 lorsque les jurés entrent dans la chambre des délibérations.

Après une heure un quart de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions. En conséquence Guyot est condamné à la peine de mort.

Un incident inattendu

Guyot est introduit. Il connaît déjà le verdict, mais un incident inattendu se produit. Très ému Me Garçon se lève. Il a peine à parler : « Un de mes collaborateurs, dit-il, vient de m'aviser qu'une dame qui donne son nom, son adresse et son numéro de téléphone vient de m'appeler. C'est Mme Vallenveux, 110, rue de Provence ayant le numéro de téléphone : Provence 52-13. Elle voulait me déclarer qu'ayant lu les journaux ces jours-ci, elle avait une déclaration très intéressante à faire.

Le jour où Mlle Beulaguet a disparu, cette personne se serait trouvée sur la route de Meaux. Elle aurait aperçu une voiture automobile grenat dans laquelle se trouvait un couple, la femme paraissait endormie et se tenait contre la portière.

Vous comprenez, Messieurs, poursuit Me Garçon, pourquoi je suis ému en voyant ce verdict terrible, qui vient d'être prononcé et en apprenant cette déclaration inattendue.

Ne croyez-vous pas, que c'est moi qui avais raison ? »

Me Bloch dépose ensuite des conclusions demandant 100.000 francs de dommages-intérêts pour sa cliente Mme Beulaguet.

50.000 francs de dommages et intérêts sont accordés à la partie civile.

Guyot a écouté le verdict debout, le visage caché dans son mouchoir. Il est secoué de sanglots. Il est 19 h. 15 lorsque les gendarmes l'emmènent difficilement. L'audience est levée aussitôt après.

FASHIONABLE, 89, boulevard de la Liberté, LILLE
Pendant ce mois seulement, Costume Veston pour Messieurs et un Costume tailleur, doublé soie, pour Dames, au prix spécial de 450 fr. Sur mesure, tissu pur peigné.

Le communiste Semard a été arrêté hier

M. Semard, secrétaire du parti communiste, a été arrêté hier après-midi, à 14 heures, à la Maison des Syndicats Unitaires, rue de la Grange aux Belles, à Paris. Il a été conduit au Parquet et à la police judiciaire. Cette arrestation n'a donné lieu à aucun incident.

On rappelle que c'est le samedi 25 juin dernier, que M. Semard avait quitté la prison de la Santé, en même temps que MM. Daudet et Delest, à la suite de la mystification montée par les camelots du roi.

Depuis cette date, M. Semard ne s'était caché à aucun moment. Il assistait jeudi soir à une réunion rue Grange aux Belles et attendait d'être réincarcéré.

Il est condamné à huit mois de prison pour excitation de militaires à la désobéissance et a déjà subi une partie de sa peine.

Le "Réveil du Nord" est lu par tous les travailleurs :
Le meilleur moyen de trouver rapidement de la main-d'œuvre est d'utiliser nos petites annonces.

Une Maison de Retraite à Barbieux

Elle sera inaugurée aujourd'hui

Dans une des dépendances du très bel hospice de Barbieux, situé, on le sait, dans le plus beau coin de la ville, on a édifié une maison de retraite destinée aux pensionnés et petits rentiers, si durement atteints par la cherté de la vie.

Cette idée originale est peut-être plus qu'une idée. Elle réalise une formule qui fera son chemin et dont on trouve, du reste, une application ailleurs. En Amérique, notamment, beaucoup se déchargent des soucis domestiques, se confiant à des maisons semblables. Ainsi, pas de loyer, pas de gros blanchissage, pas de train de maison ni d'entretien. On devient une sorte de « passager », sans autre responsabilité que celle de payer la place occupée.

L'administration des Hospices a bien fait les choses. La Maison de Retraite ouvrira ses portes aux pensionnaires agréés dès le mois de septembre prochain. L'inauguration officielle de cette œuvre de prévoyance aura lieu aujourd'hui, samedi. Elle sera présidée par M. le Préfet du Nord.

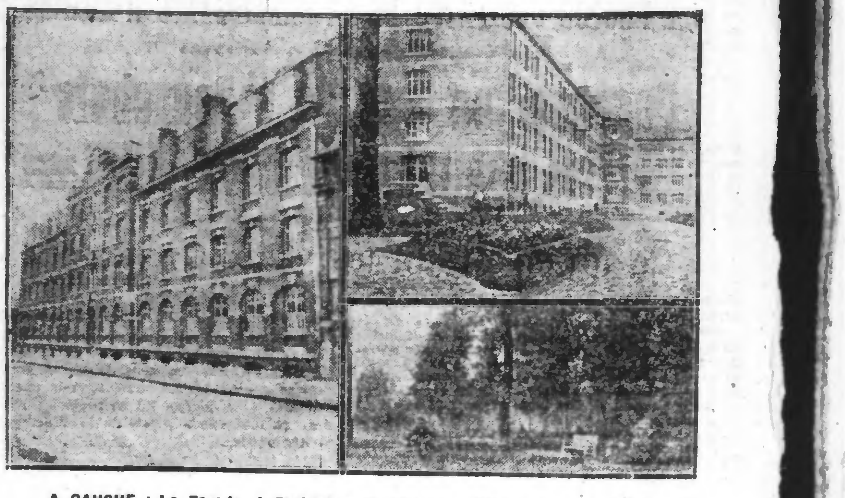

A GAUCHE : La Façade. A DROITE : an haut : Le Bâtiment vu du jardin. En bas : Un coin du Jardin

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à bénéficier des avantages de la Maison de Retraite, il faut :

Etre âgé de 55 ans au moins ; jouir d'une bonne santé ; n'être atteint d'aucune infirmité nécessitant soins et surveillance spécieux. L'Administration, du reste, se réserve le droit de faire examiner tout candidat par un docteur.

En entrant, le pensionnaire s'engage à observer le règlement intérieur et le régime de l'établissement.

Le blanchiment du linge non fourni par la maison est à la charge des pensionnaires. Le reste : serviettes de table, de toilette, draps, bains, est au compte de l'administration.

La pension sera payée par trimestre et d'avance. En cas de départ anticipé ou de décès, la somme versée reste à l'Œuvre.

Le prix de la pension est ainsi fixé :

Première catégorie : une personne, 7.00 francs par an, soit 1.850 fr. par trimestre.

Un ménage : 13.800 fr. par an ; 1.950 fr. par trimestre.

Deuxième catégorie : une personne, 4.400 francs par an, 1.100 francs par trimestre ;

Un ménage : 7.800 fr. par an, 1.950 fr. par trimestre.

Ces tarifs comprennent tous les services, sans autre frais que ceux occasionnés par les bains et fixés : 2 fr. en première catégorie, 1 franc en deuxième catégorie, linge compris.

En entrant, chaque pensionnaire devra fournir un bon matelas, un traversin et un oreiller.

Le public sera admis à visiter cet établissement dans la journée du dimanche 24 juillet, sur présentation d'une carte, délivrée sur demadne, par le secrétaire des Hospices, rue de Blanchemaille, 37.

La taxe d'apprentissage au Comité départemental de l'Enseignement technique du Nord

Hier, à 15 heures, dans une des salles de la Préfecture du Nord, se sont réunis au nombre d'une cinquantaine environ, les membres du Comité départemental de l'Enseignement technique du Nord.

M. Leroy, secrétaire général, présidait, ayant à ses côtés : MM. Dupin, inspecteur de l'Enseignement technique ; Dauchy, directeur de l'Ecole Professionnelle d'Armentières ; Verdavaine, conseiller général ; Legrand, directeur de l'Ecole Nationale des Arts et Métiers ; Huet, chef de division, etc.

Après avoir adopté les barèmes proposés par les sous-commissions permanente du Conseil supérieur de l'enseignement technique sur l'exonération de l'impôt dit taxe d'apprentissage, chez les industriels, le Comité est entré alors dans le détail des rapports envoyés par le Ministère.

En ce qui concerne les industries textiles, le barème n'a pas été fixé par le Conseil supérieur qui a laissé le soin à une sous-commission — nommée hier — composée de cinq patrons, cinq ouvriers, un inspecteur départemental du travail, d'établir un rapport et de faire des propositions.

Une commission paritaire nommée par le Conseil supérieur de l'Enseignement Technique avait décidé d'accorder des exonérations de 10 à 50 % aux établissements privés et allant jusqu'à 100 % aux établissements d'Etat.

A ce sujet, une très sérieuse discussion éclata entre les membres présents et par 18 voix contre 15, la décision de la commission paritaire fut adoptée, l'école d'Etat étant reconnue la seule officielle.

Le Comité a repoussé une proposition de M. Boutry, tendant à remettre pour avis aux Chambres de Commerce l'étude des dossiers de demandes d'exonérations formées par les industriels et les commerçants.

A une très forte majorité l'assemblée a décidé l'utilisation des barèmes établis par la sous-commission permanente du Conseil supérieur de l'Enseignement Technique.

Les Conseils de révision du Nord

Par modification à l'arrêté préfectoral du 8 juillet 1927, que nous avons publié, les opérations du Conseil de revision de la classe 1928, dans les cantons ci-dessous indiqués sont fixées comme suit :

Lannoy, jeudi 11 août, à 14 heures ; Dunkerque-Ouest, vendredi 16 septembre, à 9 h. 15 ; Dunkerque-Est, vendredi 16 septembre, à 10 h. 30 ; Bergues, vendredi 16 septembre, à 15 h. 30 ; Cambrai-Est, samedi 17 septembre, à 10 heures ; Cambrai-Ouest, samedi 17 septembre, à 10 h. 45 ; Marcoing, samedi 17 septembre, à 16 h. 15 ; Douai Nord, lundi 26 septembre, à 8 h. 15 ; Douai Ouest, lundi 26 septembre, à 9 h. 15 ; Douai Sud, lundi 26 septembre, à 10 h. 30 ; Arleux, lundi 26 septembre, à 15 h. 30.

Les jeunes gens inscrits dans les arrondissements de Dunkerque, Cambrai et Douai qui ont fait une demande tendant à subir l'examen préalable de la Commission médicale seront examinés aux dates ci-après : 1. le vendredi 16 septembre, à Dunkerque, pour ceux de l'arrondissement de Dunkerque ; 2. le samedi 17 septembre, à Cambrai, pour ceux de l'arrondissement de Cambrai ; 3. le lundi 26 septembre, à Douai, pour ceux de l'arrondissement de Douai.

LA DÉMISSION DE LA MILITANTE COMMUNISTE MADELEINE KER

Parmi les militants qui, ayant provoqué la scission au sein du parti socialiste lors du fameux congrès de Tours, ont fondé, en France, le parti communiste, nombreux sont ceux qui en sont partis.

Et voici qu'une nouvelle démission vient de se produire. Elle n'est pas moins retentissante que les précédentes.

Une militante communiste de la première heure, Mlle Madeleine Ker, quitte à son tour le parti en claquant les portes. Dans sa lettre de démission, elle s'exprime en termes sévères et dit notamment :

« Pour ma part, je m'éloigne de fonctionnaires qui, se sentant l'âme d'un préfet de police, se complaisent à tenir un parti à l'aide de mouchards et de gendarmes, de ceux qui ne croient plus à un renouveau prolétarien, qui estiment que l'argent suffit à tout pourvu qu'il coule à flots, qu'il remplace l'expérience, l'intelligence et le dévouement ; je me sépare de pseudo-chefs révolutionnaires sachant tout juste fabriquer des cellules, compartiments, divisions, échelons, pour encadrer, séparer, contenir et asphyxier la matière humaine sans valeur qu'est la masse des militants, des comiques échevelés qui, troussant un calembour, jouent aux éducateurs du prolétariat et s'exclament : « Ça va très bien ! »

EN DEUX LIGNES

Paris. — M. Doumergue est parti pour Rambouillet où il doit passer ses vacances.

— On annonce la mort de M. Louis Payen, secrétaire-général de la Comédie-Française.

Vaux (Ain). — Echafaudage s'étant rompu, cinq ouvriers furent blessés, dont deux grièvement.

Verdun. — La ville vient d'être décorée de l'Ordre Militaire de Lettonie.

Reims. — Mission militaire tchéco-slovaque a visité la ville, cathédrale et monuments.

Lima (Pérou). — Terrible accident de tramway, freins n'ayant pas fonctionné, 10 morts, 33 blessés.

Genève. — M. Isaac Reversbon, grand-maître de la franc-maçonnerie internationale, est décédé.

Bruxelles. — Hier, à Ste-Gudule, présence maréchal Haig, inaug. plaque comméм. héros britann.

FEUILLETON DU 23 JUILLET 1927. — N° 56

le circuit de la mort

A. Boissières

ROMAN

— Décidément, ricana-t-il... tu n'es qu'une mazette, mon pauvre Dingler. Et tu allais en faire de propres, si Pierre Doizy n'avait pas été là, une fois de plus, pour te sauver la mise.

En replaçant l'arme dans le tiroir de son bureau, l'industriel mit la main sur l'enveloppe que Suzanne lui avait donnée, de la part du petit mécano — l'enveloppe à ouvrir au cas où les deux jeunes gens, entraînés par leur passion réciproque, voudraient passer outre à son inflexible volonté.

Il eut un nouveau sourire malin.

— Je sais maintenant ce qu'elle renferme, parbleu ! L'aveu de sa liaison avec la modiste de la rue de la Paix... et l'aveu de sa paternité !

L'ouvrir ? La tentation était forte ! Sa curiosité aiguisée lui enleva tout scrupule !

— Bah ! pensa-t-il... C'est entre lui et moi !..

Et, machinalement, d'un coup sec de son coupe-papier, il décacheta le pli. Et, stupéfait, Dingler lut ces lignes :

« Il n'est pas plus possible à Pierre Doizy d'épouser Mlle Suzanne Dingler, qu'il ne le fut au comte de Larive.

« Votre orgueil et votre ignorance, monsieur Dingler, se seraient accommodés de cette dernière solution.

« J'entends vous laisser dans votre ignorance, au sujet du comte Tiburce, qui est encore moins digne que moi de cet honneur ! Mais j'entends aussi vous défendre contre vous-même, au cas où vous jugeriez que les fautes sont personnelles et que vous pouvez passer l'éponge sur le passé de ma mère, pour céder aux instances de votre fille qui m'aime et que j'aime de toute mon âme !

« J'entends vous donner raison, envers et contre tous, par cet aveu :

« Mélanie Doizy, ma mère, est parfaitement innocente du crime d'un autre, qu'elle expie avec une abnégation qui doit forcer votre admiration, sans vous contraindre à absoudre le véritable assassin de mon père !

« Deux personnes, seules au monde, pourraient vous confirmer cet aveu : la marquise de Larive et son fils, le comte Tiburce ! A vous de comprendre, monsieur Dingler, que si ce dernier n'a jamais osé vous révéler ce que j'ai le courage de vous dire, c'est que son crime à lui dépasse le mien !

« Maintenant, une grâce :

« Brûlez ce mot, monsieur Dingler, et que cet horrible aveu reste entre nous ! »

Dingler, anéanti, sentit la feuille trembler entre ses doigts. Il avait, dans sa poitrine oppressée, le cœur serré comme dans un étau.

Il pensa avec tristesse :

— Pierre !... Pierre Doizy !... Un parricide !... Et c'est un tel héros qui...

Il ne pouvait achever sa pensée ! Il n'avait pas la force de maudire ! Un scrupule effrayant, un regret profond l'étreignirent...

— J'ai eu tort... dit-il, je n'avais pas le droit d'ouvrir ce pli !... Tu as commis une lâcheté, Dingler !

Puis, le mot concernant le comte l'effraya, dans son obscurité...

« Son crime dépasse le mien ! »

Quel crime ?

Dingler comprit que Pierre ne pouvait pas mentir !... Et à l'horreur qu'il épouvait pour le parricide Pierre Doizy... une admiration secrète et incompréhensible le portait vers le petit mécano, assez grand, assez héroïque, pour écrire un pareil aveu !

— Quel homme ! fit-il comme effrayé de l'avenir !...

. . . .

Là-bas, à Rome, quand on apprit que les deux aviateurs avaient quitté la Corse pour gagner les côtes d'Italie, ce fut un enthousiasme indescriptible pour cette fin de lutte, si grandiose, entre Stern et Pierre Doizy, les deux seuls concurrents restés en ligne !

Les Italiens ne se rappelaient pas, sans orgueil, que c'était un de leurs hommes-oiseaux, l'aviateur Cagliani, qui le premier, le 9 octobre 1912, avait traversé la Méditerranée, de Pise à Bastia !

Une foule compacte, ardente, agitée de fébrile curiosité, stationnait devant les bureaux officiels, où les dépêches étaient affichées, au fur et à mesure de leur arrivée, sur de grands tableaux noirs, vers lesquels tous les yeux étaient fixés !

Au premier rang de cette foule passionnée, une grande jeune fille, enveloppée d'un manteau de voyage, la figure voilée d'un grand voile kaki, notait, avec calme, les télégrammes successifs ! Un homme s'approcha d'elle et, se découvrant respectueusement, lui dit :

— Si Mademoiselle Dingler veut se donner la peine de me suivre jusqu'aux tribunes officielles, elle sera beaucoup mieux que de stationner, ici, parmi la foule !

— Non, répondit la jeune fille, en souriant, je vous remercie. Je suis ici en touriste et en veux goûter tout l'agrément.

L'homme qui parlait à Suzanne Dingler était l'ingénieur envoyé par son père, l'homme qui l'avait rencontrée dans la capitale de l'Italie, l'avant-veille, et en avait averti Dingler... Il n'insista pas et dit simplement :

— Nous n'aurons pas très longtemps à attendre l'arrivée du vainqueur.

— Vous croyez à la victoire ? demanda Suzanne.

— Oh ! sûrement, mademoiselle...

— Eh bien, dit-elle, dès qu'il aura atterri, veuillez avertir Pierre Doizy de ma présence ici.

— Vous ne voulez pas assister à son arrivée, à l'aérodrome ?

— Non. Je vous répète que je suis venue en touriste... et ne veux pas me mêler à la réception officielle !... Voici mon adresse.

Et elle donna à l'ingénieur l'indication de la maison où elle était descendue... « Via Solferino ! »

— C'est entendu, mademoiselle ! dit l'ingénieur...

Et il s'éloigna.

Il faisait un temps splendide ; un soleil éblouissant jetait sur les places publiques et dans les grandes artères de la ville éternelle, sur la foule dense et bariolée, des couleurs hardies. Enchantée, émerveillée, Suzanne ne doutait, pas plus que l'ingénieur de son père, du succès de Pierre Doizy !

Elle y croyait de toute sa ferveur passionnée, certes ! Mais tant que Pierre ne serait pas là, au-dessus du champ d'aviation, planant dans l'air, sur les ailes de son monoplan, elle ne pouvait, elle ne voulait se livrer à la joie secrète qui la soulevait de terre !

Quand la première dépêche venue de Bastia, signalant qu'un des deux concurrents était tombé à la mer, Suzanne Dingler, qui n'avait pas quitté les tableaux d'affichage, fut saisie d'une crainte folle, irraisonnée, avant-courrière d'un désastre imminent.

Un souffle mauvais glaçait son enthousiasme. Elle eut peur et trembla !

— Si c'était lui ! pensa-t-elle, angoissée. Non ! ce n'est pas lui ! Ce ne peut pas être lui !

Puis, au bout d'une demi-heure d'énervement, la fameuse dépêche Havas, que nos lecteurs connaissent, était communiquée au public.

Alors, il sembla à Suzanne Dingler que le monde s'écroulait autour d'elle !

Elle fit un effort de volonté pour se frayer un passage à travers la foule et fut longtemps à y réussir ! Elle s'échappait enfin de cette vague humaine qui l'enserrait de toutes parts, et après mille difficultés, arrivait aux portes de l'aérodrome.

Mais la consigne était sévère, impossible à rompre !

Elle eut beau arguer de son nom et de sa qualité, le préposé au contrôle des cartes d'entrée ne voulait rien savoir.

— Mais je suis mademoiselle Dingler, la fille du constructeur d'aéroplanes ! Et il me semble..

Elle se heurtait à la consigne étroite de l'employé. Heureusement, un second contrôleur, plus sagace que son collègue, consentit à aller chercher l'ingénieur de la maison Dingler.

— Eh bien ? demanda Suzanne au délégué de son père, quand celui-ci s'avança aux portes. Cette dépêche Havas ?...

— Vient d'être, hélas ! confirmée par trois autres télégrammes, dont le dernier signale Stern et l'appareil des frères Harmand à quelques milles des côtes... Venez aux tribunes, mademoiselle Dingler !

— Pourquoi faire ? répartit la jeune fille, pâle comme une morte, mais avec une vaillance au-dessus de son âge. Pour assister au triomphe de notre concurrent ?... Non ! ma place n'est pas là !

« Pierre Doizy, au dire du télégramme que j'ai vu affiché, a été recueilli dans un bateau de pêcheurs ?

— Oui, mademoiselle...

— Mort ou vivant ?

— La dépêche laisse supposer qu'il est vivant !

— Eh bien, la dépêche doit se tromper ! dit-elle d'un ton énigmatique, avec un indéfinissable accent dans la voix.

Et elle s'enveloppa de son long voile et, sans explication, rebroussa chemin, au grand étonnement de l'ingénieur.

Et, d'un pas ferme, décidé, Suzanne Dingler regagna les faubourgs de la ville et arriva à la maison où elle était descendue, via Solferino.

— Allons ! dit-elle tristement, il n'aura pas la rose blanche !

Puis, s'armant d'un farouche courage, elle s'arrêta aux bureaux du télégraphe qu'elle trouva sur son chemin.

Dans le bureau envahi par le public, avec un calme déconcertant, elle traça, d'une main qui ne tremblait pas, le télégramme à son père — le fameux télégramme qui avait failli coûter la vie à l'industriel :

« Serai mort quand recevras dépêche ! « Adieu ! Pardonne ! »

(A suivre)